Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS et IVRY-LE-TEMPLE
SOCIETE CARRIERES CHOUVET

Le Préfet de l'Oise a prescrit une enquête publique qui se déroulera du mercredi 19 septembre 2018 au samedi 20 octobre 2018 sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Carrières Chouvet à Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple.

En application de l'article L. 123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter la carrière de sablons sur le territoire des communes de Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple, pour une durée de 30 ans, relevant de la rubrique n° 2510 pour l'activité soumise à autorisation.

Le site est également soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau pour la rubrique n° 2.1.5.0 concernant le rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol.

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Yves Morel, directeur achats et études, ingénieur agroalimentaire en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les mairies de Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple les jours suivants :

- À la mairie de Saint-Crépin-Ibouvillers, les :

  - - mercredi 19 septembre 2018 de 9 heures à 12 heures,
  - - vendredi 28 septembre 2018 de 15 heures à 18 heures,
  - - samedi 20 octobre 2018 de 9 heures à 12 heures.

- A la mairie d'Ivry-le-Temple, les :

  - mercredi 19 septembre 2018 de 15 heures à 18 heures,
  - jeudi 27 septembre 2018 de 15 heures à 18 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie de Saint-Crépin Ibouvillers (du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures et les mardi et vendredi de 17 heures à 18 heures 30), et à la mairie d'Ivry-le-Temple (les lundi et vendredi de 14 heures 30 à 17 heures et les mardi et jeudi de 14 heures 30 à 19 heures).

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple aux heures d'ouverture susvisées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition dans les mairies de Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple,aux heures d'ouverture précitées, par courrier adressé aux mairies de Saint-Crépin-Ibouvillers et Ivry-le-Temple ou par courrier électronique adressé à "mairie.stcrepin.ibouvillers@wanadoo.fr" ou à "enquete.publicivry@orange.fr", en indiquant "EP CARRIERES CHOUVET".

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Eric Chouvet, président directeur général de la société Carrières Chouvet ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Jean Racine à Beauvais.